

Intitulé du cours	Droit administratif des biens
Niveau/semestre	Licence Droit, semestre 5
Crédits (ECTS)	4 ou 6 (si TD)
Enseignant	Sébastien SAUNIER
Volume horaire du cours	33H CM
Travaux dirigés	Oui, au choix

*** Objectif du cours :**

Le droit administratif des biens, objet du cours, fait partie du droit administratif spécial. Il a précisément pour objet l'étude des « moyens matériels » à la disposition de l'administration pour remplir les missions qui lui sont confiées. Il regroupe l'étude de tout ce qui se rapporte aux « biens matériels » de l'administration. Pour assurer l'ensemble de leurs missions, les collectivités publiques (Etat, régions, départements, communes) et les institutions spécialisées (établissements publics, groupements d'intérêt public) ont besoins de personnels, de ressources financières mais aussi de biens. En effet, les personnes publiques sont souvent du reste propriétaires de ces derniers. Elles peuvent également effectuer des travaux immobiliers. Et elles peuvent étendre leur patrimoine en recourant à des procédures d'acquisition forcée spécifiques.

*** Pré-requis :**

Droit administratif général

*** Plan sommaire du cours :**

Introduction Générale

Première Partie :

Les propriétés publiques

Titre I. Les principes généraux de la propriété publique

Section 1. L'apparition historique de la distinction du domaine public et du domaine privé

Section 2. La nature du droit détenu par les personnes publiques sur leurs biens : un droit de propriété

Titre II. Le domaine public

Sous - Titre 1

Le contenu du domaine public

Chapitre 1. Les critères de définition du domaine public

Section 1. L'appartenance du bien à une personne publique

Section 2. L'affectation du bien à l'utilité publique

Chapitre 2. La consistance matérielle du domaine public

Section 1. Le domaine public immobilier

Section 2. Le domaine public mobilier

Sous - Titre 2

Le régime juridique

Chapitre 1. Incorporation, sortie et délimitation du domaine public

Section 1. L'incorporation des biens au domaine public

Section 2. La sortie des biens du domaine public

Section 3. La délimitation du domaine public

Chapitre 2. La protection du domaine public

Section 1. L'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du domaine public

Section 2. La protection de l'intégrité matérielle

Section 3. La protection du domaine contre les occupants sans titre

Chapitre 3. Les utilisations du domaine public

Section 1. Les utilisations collectives du domaine public

Section 2. Les utilisations privatives du domaine public

Section 3. Le voisinage du domaine public

Titre III. Le domaine privé

Sous - Titre 1

Le contenu

Sous - Titre 2

Le régime juridique

Deuxième Partie : Les travaux publics

Titre I. Les notions de travail public et d'ouvrage public

Chapitre 1. La notion de travail public

Section 1. Le point commun : le travail public, un travail immobilier

Section 2. La définition duale du travail public

Chapitre 2. La notion d'ouvrage public

Section 1. La définition de l'ouvrage public

Section 2. Ouvrage public, travail public et domaine public

Titre II. Le régime juridique des travaux publics

Chapitre 1. L'intangibilité de l'ouvrage public

Section 1. La portée initiale du principe

Section 2. La remise en cause du principe d'intangibilité de l'ouvrage public

Chapitre 2. Les procédés de réalisation des travaux publics

Section 1. Le marché public de travaux publics

Section 2. Les procédés de réalisation autres que le marché de travaux publics

Chapitre 3. Les dommages de travaux publics

Section 1. La compétence juridictionnelle

Section 2. Le fondement de la responsabilité

*** Brève bibliographie :**

- N. Foulquier, *Droit administratif des biens*, Litec, 4^{ème} édition, 2018
- J. Morand-Deville, *Cours de droit administratif des biens*, Montchrestien, 9^{ème} édition, 2016

*** Modalités d'évaluation :** voir l'arrêté d'examen.